

**PROCES-VERBAL DU COMITE SYNDICAL
DU SAMEDI 16 MARS 2024**

L'an deux mille vingt quatre, le seize mars, les membres du comité syndical des Eaux Barousse Comminges Save se sont réunis en comité syndical, à Villeneuve de Rivière, sur la convocation qui leur a été adressée.

Président : Jean Yves DUCLOS

Etaient présents :

Commune	Nom	Prénom
AGASSAC	SEIGLE-VATTE	Marie Cécile
AGASSAC	CAZENEUVE	Guy
AMBAX	LERCO	Roger
AMBAX	ALLARD	Pierre
ANLA	PICOT	Serge
ANLA	CONSTAN	Michèle
ANTICHAN	BERGES	Sylviane
ARDIZAS (CC Bastides de Lomagne)	LAFFITE	Michèle
ARDIZAS (CC Bastides de Lomagne)	DUPRE	Marie Hélène
ARNE	PUYSSEGUR	Joël
AULON	DURROUX	Jean Claude
AULON	BOUISSET	Sandrine
AURADE	LAVAUD	Laurence
AURADE	REY	Hélène
AURIGNAC	BERTRAND	Philippe
AUSSON	ROUCH	Florence
AUZAS (CC Cagire Garonne Salat)	SCHMITT	Armand
AVEUX	POMIAN	Marie Thérèse
AVEUX	PENE	Irma
BAGIRY (CC Pyrénées Haut Garonnaises)	AUGUSTE	Alain
BALESTA	DASQUE	Jean Charles
BALESTA	GUCHENS	Joël
BARBAZAN	SALES	André
BARBAZAN	BALLARIN	Jacques
BAZORDAN	ABADIE MARROT	Evelyne
BAZORDAN	DELAMARE	Christiane
BEAUCHALOT	GARRIGUES	Joël
BEAUCHALOT	EALET	Bernard
BEAUCHALOT (CC Cagire Garonne Salat)	GARRIGUES	Joël
BEAUCHALOT (CC Cagire Garonne Salat)	EALET	Bernard

BEAUPUY	THEVENOT	Catherine
BEAUPUY	PICQ	Jérôme
BENQUE	BARTHE	Jean Claude
BERTREN	PERCIE DU SERT	Martia
BETBEZE	MURILLO	François
BETCAVE AGUIN	GUENNOT	Yannick
BEZERIL (CC du Savès)	PESQUIDOUX	Boris
BLAJAN	RUBIO	Antonin
BLAJAN	CASTEX	Jean Bernard
BOISSEDE	ARNAL	Véronique
BOISSEDE	DESCAMPS	Valérie
BORDES DE RIVIERE	CAPERAN LORENZI	Geneviève
BOULOGNE SUR GESSE	DESSACS	Denis
BOULOGNE SUR GESSE	MOUGEAT	Alain
BOUSSAN	DORLEAC	Laurent
BOUSSENS	RAMEAU	Roger
BOUSSENS	ROQUEBERT	Joël
BOUSSENS (CC Cœur de Garonne)	AMOUROUX	Jean Paul
BOUZIN	BONADE	Alain
BOUZIN	REOLON	Fabrice
CADEILLAN (CC du Savès)	GRANIER-DEFERRE	Denys
CARDEILHAC	BOYER	Raymond
CARDEILHAC	PLACE	Christian
CASSAGNABERE TOURNAS	ESQUERRE	Arnaud
CASTELGAILLARD	DUCLOS	Robert
CASTERA VIGNOLES	ADOUE	Daniel
CASTERETS	DUPUY	André
CASTERETS	BERTRAND	Laurent
CATONVIELLE (CC Bastides de Lomagne)	GAUTHE	Daniel
CATONVIELLE (CC Bastides de Lomagne)	SLIVA	Yvette
CAZARILH DE BAROUSSE	ETUDIER	Nathalie
CAZARILH DE BAROUSSE	DUTOS	Marie Cécile
CAZARIL TAMBOURES	LEFRANC	Gérard
CAZAUX SAVES (CC du Savès)	PERALS	Corine
CAZENEUVE MONTAUT	TESSER	Christian
CHARLAS	DUCLOS	Jean Pierre
CHARLAS	MAYLIN	Claude
CIADOUX	TOUBERT	Thierry
CLARAC	BRISCADIEU	Thierry
CLERMONT SAVES	LACOMBE	Thierry
COUEILLES	WILHELM	François
CRECHETS	PRAT	Jean Luc
CRECHETS	PRAT	Nadine
CUGURON	PUJOL	Michèle
ENDOUFIELLE	LEGRAND	Julien
EOUX	REY	Laurent
EOUX	FUMERY	Bertrand
ESBAREICH	BEGUE	Julien
ESPAON (CC du Savès)	CAPELLO	Jérôme
ESPAON (CC du Savès)	MORSELLI	Nadine

ESPARRON	RHODE	Véra
ESPARRON	LAJOUS	Jean Claude
ESTANCARBON	CASSAIGNEAU	Cédric
ESTANCARBON	FABE	Monique
FABAS	DESCADEILHAS	Michel
FAGET ABBATIAL	POIDEVIN	Hervé
FERRERE	OUSSET	Jean Louis
GALIE	HERVAS	Mario
GAUJAC (CC du Savès)	LOO	Suzanne
GAUJAN (CC Coteaux Arrats Gimone)	GOUZENNE	Pierre
GEMBRIE	JUAN	Daniel
GEMBRIE	SALIS	Yves
GENSAC DE BOULOGNE	CAVIN	Claude
GIMONT (CC Coteaux Arrats Gimone)	DOUTRE	Jean Claude
GIMONT (CC Coteaux Arrats Gimone)	FILLOUSE	Jean Pierre
GOURDAN POLIGNAN	FRATUS	Christian
GOURDAN POLIGNAN	GEVREY	Amandine
GOURDAN POLIGNAN CC Pyrénées Haut Garonnaises)	FRATUS	Christian
GOURDAN POLIGNAN (CC Pyrénées Haut Garonnaises)	GEVREY	Amandine
HUOS	PUYOL	Christian
ILHEU	CARDAILLAC	Anny
IZAOURT	BRUYEROT	Michel
LABARTHE INARD	TONELLI	Marc
LABASTIDE PAUMES	PAPY	Didier
LABASTIDE SAVES (CC du Savès)	REVEIL	Thierry
LABASTIDE SAVES (CC du Savès)	NIETO	Valérie
LABROQUERE	ESCULIE	Jean
LABROQUERE	TORRES	Marie Hélène
LABROQUERE (CC Pyrénées Haut Garonnaises)	ESCULIE	Jean
LABROQUERE (CC Pyrénées Haut Garonnaises)	TORRES	Marie Hélène
LAFFITE TOUPIERE (CC Cagire Garonne Salat)	ROUBICHOU	Jean Claude
LAFFITE TOUPIERE (CC Cagire Garonne Salat)	FOURCADE	Jean Claude
LAHAS	LEBOURGEOIS	Muriel
LAHAS	DESTIEUX	Nicolas
LALOURET LAFFITEAU	RIEU	Martine
LALOURET LAFFITEAU	STAEBLER	Christian
LAMAGUERE	ROGER	Brice
LANDORTHE	CORTINAS	Lucienne
LANDORTHE	TEILLOL	Christian
LARCAN	MORE	Christian
LARCAN	TOULOUSE	Jean Paul
LARROQUE	GRAMOND	Robert
LATOUE	MARTIN	Guy

LAYMONT (CC du Savès)	MARTIN	André
LAYMONT (CC du Savès)	GAUDOUX	Isabelle
LECUSSAN	TEIXEIRA	Thierry
LECUSSAN	TOUZANNE	Didier
LE FRECHET (CC Cagire Garonne Salat)	FIDANZA	André
LESCUNS	LAFFONT	Ingrid
LIEOUX	DANIAUD	Gérard
LILHAC	LAFFORGUE	Alain
LILHAC	BAYLE	Nelly
LODES	SENGES	Philippe
LODES	SANTI	Paul
LOMBEZ (CC du Savès)	HAENER	Roger
LOMBEZ (CC du Savès)	GUICHERD	Pierre
LOUDET	BREESE	Nicholas
LOURDE	CARCY	Olivier
LOURES BAROUSSE	NOGUES	Jean Paul
MANCIOUX	GOIZET	Henri
MANCIOUX	DUPIN	André
MANCIOUX (CC Cagire Garonne Salat)	GOIZET	Henri
MANCIOUX (CC Cagire Garonne Salat)	DUPIN	André
MARIGNAC LASPEYRES	DUBERNARD	Eric
MARIGNAC LASPEYRES	DOUMENG	Marcel
MARIGNAC LASPEYRES (CC Cœur de Garonne)	DOUMENG	Marcel
MARTRES TOLOSANE	FUCHO	Christiane
MARTRES TOLOSANE (CC Cœur de Garonne)	ANGLADE	Vidian
MAULEON BAROUSSE	BARTHIE FORTASSIN	Ginette
MAULEON BAROUSSE	BARTHIE FORTASSIN	Louis
MAUVEZIN DE L'ISLE	RASPEAU	José
MAZERES DE NESTE	DULON	Richard
MAZERES DE NESTE	GAUBERT	Emile
MIRAMBEAU	FRONTON	Maurice
MIRAMBEAU	DIAKANUA NSIMBA	Sophie
MONBLANC (CC du Savès)	BEI	Marcel
MONDILHAN	GASPARD	Joseph
MONDILHAN	FERRERE	Pierre
MONGAUZY	ST SERNIN	Raymond
MONTADET (CC du Savès)	LACOMME	Pierre
MONTADET (CC du Savès)	BARBAOUAT	Marie France
MONTAMAT (CC du Savès)	LAUZES	Sylvain
MONTAMAT (CC du Savès)	TAJAN	Colette
MONTBERNARD	LOUBENS	Francis
MONTBERNARD	ROSSI	Patrice
MONTEGUT BOURJAC (CC Cœur de Garonne)	DUFFORT-PIQUES	Régine
MONTEGUT SAVES (CC du Savès)	NAUROY	Christian
MONTEGUT SAVES (CC du Savès)	LOUIS	Sophie
MONTESQUIEU GUITTAUT	FELIX	Suzanne

MONTESQUIEU GUITTAUT	MONTIES	Maryse
MONTGAILLARD	TAURIGNAN	Eric
MONTIRON	DOUTRE	Alain
MONTIRON	MARESTAING	Coralie
MONTMAURIN	MIRO	Bertrand
MONTMAURIN	LINEL	Christophe
MONTOULIEU ST BERNARD	SORS	Camille
MONTOULIEU ST BERNARD	MASSARIN	Yvan
MONTREJEAU	BRILLAUD	Philippe
MONTREJEAU	DULION	Sonia
NIZAS (CC du Savès)	AYMONNIER	Fabrice
NOILHAN (CC du Savès)	LADET	Frédéric
NOILHAN (CC du Savès)	BOURDA	Isabelle
PEBEES (CC du Savès)	SCHINDLER	Gérard
PEBEES (CC du Savès)	STEFFEN	Michel
PEGUILHAN	LACOSTE	Serge
PEGUILHAN	DUPLAN	Jean Jacques
PELLEFIGUE (CC du Savès)	DIANA	Marie Thérèse
PEYRISSAS	CASSAGNE	Patrick
PEYROUZET	SIGU	Nadine
POLASTRON (CC du Savès)	MOURES	Jean Philippe
POMPIAC (CC du Savès)	MARESTAING	Jean Marc
PONLAT TAILLEBOURG	RIBES	Catherine
POUY	LURDE	Jean
PROUPIARY (CC Cagire Garonne Salat)	ANDRE	Jean Marc
PUJAUDRAN	MARTELOZZO	Martine
PUJAUDRAN	PERIN	René
PUYMAURIN	BIASON	Valentin
PUYMAURIN	TOULON	Dominique
RAZENGUES	MAYET	Jean Jacques
RAZENGUES	MARON	Yvonne
RIOLAS	TERRENG	Jean Claude
ROQUEFORT SUR GARONNE	SOULA	Michel
ROQUEFORT SUR GARONNE	DUCLOS	Didier
ROQUEFORT SUR GARONNE (CC Cagire Garonne Salat)	SOULA	Michel
ROQUEFORT SUR GARONNE (CC Cagire Garonne Salat)	DUCLOS	Didier
ROQUELAURE ST AUBIN (CC Bastides de Lomagne)	GIVONE	Patrick
SABAILLAN (CC du Savès)	VISCARDI	Daniel
SACOUE	CAVANAC	Jean Paul
ST ANDRE	FORT	André
ST ANDRE	FAURE	Francis
ST BERTRAND DE CGES	LABELLE	Zohra
ST ELIX D'ASTARAC	BARTHE	Marianne
ST ELIX D'ASTARAC	BORCA	Delphine
ST ELIX SEGLAN	ADER	Danielle
ST FRAJOU	BAGNERIS	Francis
ST FRAJOU	TESSON	Philippe
ST GAUDENS	GUILLERMIN	Joël

ST GEORGES (CC Bastides de Lomagne)	CLERMONT	Guy
ST GERMIER (CC Bastides de Lomagne)	LECLERC	David
ST IGNAN	TARRAUBE	Jean Pierre
ST LARY BOUJEAN	DUFFAS	Marie Nelly
ST LIZIER DU PLANTE (CC du Savès)	DAMBIELLE	Raymonde
ST LOUBE AMADES (CC du Savès)	PERIN	Claude
ST LOUBE AMADES (CC du Savès)	SEGARRA	Luc
ST LOUP EN CGES	CHATAGNIER	Georges
ST LOUP EN CGES	LAY	Jean Michel
ST MARCET	ROUILLON	Gilles
ST MARTIN GIMOIS	DANFLOUS	Sébastien
ST MARTIN GIMOIS	PESANDO	David
ST MARTORY (CC Cagire Garonne Salat)	ROUX	Marie Hélène
ST MARTORY (CC Cagire Garonne Salat)	GARDELLE	David
ST MEDARD	BARUTAUT	Jean Pierre
ST MEDARD	GENEST	Eric
ST MEDARD (CC Cagire Garonne Salat)	BARUTAUT	Jean Pierre
ST ORENS (CC Bastides de Lomagne)	DORBEAU	Marceau
ST ORENS (CC Bastides de Lomagne)	RITOURET	Jean Luc
ST PAUL	DAMBRUN	Patrick
ST PAUL	DUBARRY	Paul
ST PE D'ARDET (CC Pyrénées Haut Garonnaises)	MUGICA	Jean
ST PE DELBOSC	FORTASSIN	Jean Pierre
ST PLANCARD	KRSTENIK'OVA	Alain
ST SOULAN (CC du Savès)	ALFENORE	Jacques
STE ANNE (CC Bastides de Lomagne)	BOUSSAROT	Bernard
STE ANNE (CC Bastides de Lomagne)	PONS	Guy
SALECHAN	BIDART	Serge
SALHERM	DE GAULEJAC	Michel
SALHERM	LAFFORGUE	Mathieu
SAMOUEILLAN	PABON	Jean Michel
SAMOUEILLAN	ROUGE	Alix
SAMURAN	DUBOIS	Agnès
SAMURAN	LAMOLLE	Marguerite
SANA	ROQUABERT	Pierrette
SANA	RASPEAU	André
SANA (CC Cœur de Garonne)	BAYLAC	Michel
SARIAC MAGNOAC	NAVARRÉ	André
SARP	FORTASSIN	Anne Marie
SARRECAVE	DE FAIL	Anita
SARREMEZAN	DUBERNARD	Maryline
SAUVETERRE (CC du Savès)	LOZES	Bernard

SAUVETERRE (CC du Savès)	BISSARO	Serge
SAUVIMONT (CC du Savès)	LACROIX	Michel
SAUVIMONT (CC du Savès)	CASTEX	Elvire
SAUX ET POMAREDE	SANSONETTO	Evelyne
SAUX ET POMAREDE	FOURMENT	Eliane
SEILHAN	VIGNEAUX	Denise
SEILHAN	LORENZI	Jean Jacques
SEMEZIES CACHAN	BURGAN	Paul
SEMEZIES CACHAN	BAJON	Pierre
SENARENS (CC Cœur de Garonne)	STE MARIE	Robert
SEPX	LARROQUE	Alain
SEPX	BOYER	Michel
SEPX (CC Cagire Garonne Salat)	LARROQUE	Alain
SEPX (CC Cagire Garonne Salat)	BOYER	Michel
SIMORRE	LAFFONT	André
SIMORRE	FERRET-BEZIAT	Sylvie
SIMORRE (CC Coteaux Arrats Gimone)	LAFFONT	André
SIMORRE (CC Coteaux Arrats Gimone)	FERRET-BEZIAT	Sylvie
SIRAC (CC Bastides de Lomagne)	LARRIEU	Jocelyne
SIRAC (CC Bastides de Lomagne)	FAURE	Julien
SOST	LOO	Anne Marie
THEBE	RIO	Raymond
THERMES MAGNOAC	DRAGON	Patrick
THERMES MAGNOAC	LASSUS	Philippe
THOUX (CC Bastides de Lomagne)	SANNAC	Stéphane
TIRENT PONTEJAC	BRUNET	Jean
TOUGET (CC Bastides de Lomagne)	DELPRAT	Magali
LES TOUREILLES	VIVES	Christine
LES TOUREILLES	PISSAGUINE	Alexandre
VALENTINE	FOURMENT	Philippe
VILLEFRANCHE D'ASTARAC (CC Coteaux Arrats Gimone)	MONLIBOS	Bernard
VILLEMUR	LAPEYRE	David
VILLENEUVE DE RIVIERE	VERDIER	Nadine
VILLENEUVE DE RIVIERE	SENSAT	Serge

Secrétaire de séance : Serge SENSAT

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès verbal du Comité du 27 janvier 2024

2. Finances

- 2.1. Autorisations de programme et crédits de paiement renouvellement réseaux eau potable
- 2.2. Autorisations de programme et crédits de paiement réhabilitation du réservoir de Roquefort sur Garonne
- 2.3. Autorisations de programme et crédits de paiement réhabilitation filière boues de Gimont
- 2.4. Approbation des comptes de gestion 2023
- 2.5. Vote des comptes administratifs 2023
- 2.6. Affectation des résultats 2023
- 2.7. Adoption des budgets 2024

3. Juridique

- 3.1. Rachat des actions du Conseil Départemental de la Haute-Garonne à la SPL Eaux Barousse Comminges Save par le Syndicat des Eaux Barousse Comminges Save

4. Questions diverses / Conclusion

Après avoir constaté que le quorum est atteint, Monsieur le Président ouvre la séance à 10 h 20.

Il remercie les membres d'être présents à cette assemblée et excuse le Vice-Président Philippe DUPOUY, retenu par d'autres obligations. Il précise qu'elle sera essentiellement consacrée aux questions financières.

Monsieur le Président débute la séance en indiquant que le climat change et que cela concerne tout le monde à tel point que le mois de février a été le mois le plus chaud jamais enregistré. La Cour des Comptes a diffusé un rapport concernant les conséquences du réchauffement climatique sur les stations de ski à l'horizon 2050. Il y a nécessité de faire appel à de la neige artificielle afin d'avoir une saison de ski à peu près normale. Cela a également des conséquences sur l'eau puisque, pour pouvoir fabriquer de la neige artificielle, il faut, bien entendu, faire des prélèvements conséquents et importants au niveau de l'eau. C'est pourquoi, la Cour des Comptes a remis en question certaines pratiques et cela fait écho à un précédent rapport qui concernait les conséquences du changement climatique sur la distribution de l'eau potable. De ce fait, nous avons été audités par la Cour des Comptes afin d'étudier ce phénomène qui entraîne des problèmes importants de réseaux d'eau au niveau national et international.

Il faut rester vigilant car il y a, deux ans, les mois de juillet et août avaient été assez chaud avec une baisse conséquente des ressources en Barousse. Il fallait réagir et engager de nouvelles opérations notamment la recherche d'une nouvelle ressource en bord de Garonne à Bordes de Rivière avec un pompage dans la nappe phréatique.

Une autre information très importante est à signaler puisque le nouveau rendement de notre structure s'élève à 72 % (58 % en 2004) et permet d'économiser 2 millions de m³ d'eau, ce qui correspond à la consommation annuelle d'une ville de 20 000 habitants. Cette amélioration provient essentiellement du travail régulier des agents avec une sectorisation et une recherche de fuites mais aussi grâce aux travaux importants de renouvellement engagés ces dernières années. En 2023, près de 50 kms de conduites ont été renouvelés.

Tout cela à un coût. Aujourd'hui, le Syndicat des Eaux de la Barousse réalise 5 millions d'euros d'investissement par an. Ce niveau historique et sans précédent est réalisé avec une évolution modérée des tarifs puisqu'on s'est engagé à faire évoluer les tarifs au maximum de l'inflation (un peu moins de 3,5 % en 2024). De plus, nous avons étudié récemment l'évolution tarifaire dans un Syndicat situé dans l'Eure qui est composé de 95 communes avec un réseau de 1 500 kms de conduite. Ce syndicat vient de voter ses tarifs avec une augmentation de sa part variable de 45 % et le double de son abonnement puisqu'il devait engager des travaux importants de modernisation et de restructuration. Nous le faisons avec une évolution modérée limitée grâce à des finances saines qui a été constaté l'année dernière par la Chambre Régionale des Comptes.

Nous allons continuer dans la même direction avec une recherche optimisée de financement. Nous répondons à tous les appels à projets sachant que le principal financeur en matière d'eau est l'Agence de l'Eau Adour Garonne. Les trois départements nous accompagnent également pour pouvoir engager un tel niveau d'investissement et nos fonds propres nous permettent de pouvoir parachever le financement des différentes opérations avec une diminution de la dette.

Monsieur le Président termine en précisant que notre gestion publique de l'eau est menée de manière efficace grâce à toutes les communes, au travail effectué avec les services ainsi qu'au schéma directeur mis en place ensemble et qui fait état des hypothèses, des évolutions pour 10 à 15 ans à venir. Nous avons une feuille de route qu'il faut maintenant suivre pour apporter tous ensemble un service de qualité à nos usagers.

En exercice : 556 - Présents : 294 - Votants : 294

Le Président propose à l'assemblée de nommer Serge SENSAT secrétaire de séance. Accepté à l'unanimité.

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU COMITE DU 27 JANVIER 2024

Monsieur le Président demande s'il y a des observations sur le procès-verbal de la séance du 27 janvier 2024.

Aucune observation.

Le procès-verbal de la séance du 27 janvier 2024 est adopté à l'unanimité.

En exercice : 496 - Présents : 263 - Votants : 263

2. FINANCES

2024-03/COM/015 – Autorisations de programme et crédits de paiement renouvellement réseaux eau potable

Rapporteur : Jean Yves DUCLOS

Un des principes des finances publiques repose sur l'annualité budgétaire.

Pour engager des dépenses d'investissement qui seront réalisées sur plusieurs exercices, le Syndicat doit inscrire la totalité des dépenses la 1^{ère} année puis reporter d'une année sur l'autre le solde.

La procédure des Autorisations de Programme (AP) et des Crédits de Paiement (CP) est une dérogation à ce principe de l'annualité budgétaire.

Cette procédure vise à planifier la mise en œuvre d'investissements sur le plan financier mais aussi organisationnel et logistique, en respectant les règles d'engagement.

Elle favorise la gestion pluriannuelle des investissements et permet d'améliorer la visibilité financière des engagements financiers du syndicat à moyen terme.

Les autorisations de programme (AP) constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement des investissements. Elles demeurent valables sans limitation de durée jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation. Elles peuvent être révisées chaque année.

Les crédits de paiements (CP) constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées durant l'exercice, pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations de programme. Le budget de N ne tient compte que des CP de l'année.

Chaque autorisation de programme comporte la réalisation prévisionnelle par exercice des crédits de paiement, ainsi qu'une évaluation des ressources envisagées pour y faire face (subventions, autofinancement, emprunt). La somme des crédits de paiement doit être égale au montant de l'autorisation de programme.

Les autorisations de programme et leurs révisions éventuelles sont présentées par Monsieur le Président.

La délibération initiale fixe l'enveloppe globale de la dépense ainsi que sa répartition dans le temps et les moyens de son financement.

Les crédits de paiement non utilisés une année doivent être repris l'année suivante par délibération du Comité Syndical au moment de la présentation du bilan annuel d'exécution des AP/CP.

Toutes les autres modifications (révision, annulation, clôture) doivent faire l'objet d'une délibération distincte du comité syndical lors du vote du budget ou d'une décision modificative.

Le suivi des AP/CP est également retracé dans une annexe à chaque étape budgétaire (BP, DM, CA).

En début d'exercice budgétaire, les dépenses d'investissement rattachées à une autorisation de programme peuvent être liquidées et mandatées jusqu'au vote du budget (dans la limite des crédits de paiement prévus au titre de l'exercice par la délibération d'ouverture de l'autorisation de programme).

Il est proposé au Comité Syndical d'ajuster l'autorisation de programme et crédits de paiements (AP/CP) suite à l'état d'avancement des travaux, aux montants des marchés et des aides réellement octroyées.

➤ Budget Affermage Eau :

Autorisation de Programme	Total opération € HT *		Crédits de Paiement (€ HT)			
			2023 réalisé	2024	2025	2026
Renouvellement réseaux eau potable	Délibération du 28/01/2023	15 000 000	4 000 000	3 700 000	3 650 000	3 650 000
	Délibération du 27/01/2024	15 000 000	2 205 962,05	5 640 000	3 600 000	3 554 037,95
	Nouvelle proposition	15 000 000	2 205 962,05	5 400 000	3 840 000	3 554 037,95

Financement	Total € HT *	2023 réalisé	2024	2025	2026
Subventions (CD 31 et AE)	600 000	0	600 000	-	-
Remboursement Communes	336 000	0	336 000	-	-
Remboursement Etat	1 790 404,74	1 155 404,74	635 000	-	-
Autofinancement / Autres	12 273 595,26	1 050 557,31	3 829 000	3 840 000	3 554 037,95

* Total mis à jour à partir des montants des marchés attribués

**Après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité
DECIDE**

d'approuver la modification de l'autorisation de programme et des crédits de paiement (AP/CP) comme indiqué dans le tableau ci-dessus.

d'autoriser Monsieur le Président à engager les dépenses à hauteurs de l'autorisation de programme et à mandater les dépenses à hauteurs des crédits de paiement.

Pour : 263
Contre : //
Abstentions : //

ADOPTÉ

2024-03/COM/016 – Autorisations de programme et crédits de paiement réhabilitation du réservoir de Roquefort sur Garonne

Rapporteur : Jean Yves DUCLOS

Il est proposé au Comité Syndical d'ouvrir pour 2024 l'autorisation de programme et crédits de paiements (AP/CP) suivants :

➤ Budget Affermage Eau :

Autorisation de Programme	Total opération € HT	Crédits de Paiement (€ HT)	
		2024	2025
Réhabilitation réservoir de Roquefort sur Garonne	330 000	30 000	300 000

Financement	Total € HT	2024	2025
Subventions (CD 31 et AE)	0	0	0
Autofinancement / Autres	330 000	30 000	300 000

**Après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité
DECIDE**

d'approuver la création d'une autorisation de programme et les crédits de paiement (AP/CP) comme indiqué dans le tableau ci-dessus.

d'autoriser Monsieur le Président à engager les dépenses à hauteurs de l'autorisation de programme et à mandater les dépenses à hauteurs des crédits de paiement.

Pour : 263
Contre : //
Abstentions : //

ADOPTÉ

En exercice : 388 - Présents : 211 - Votants : 211

2024-03/COM/017 – Autorisations de programme et crédits de paiement réhabilitation filière boues de Gimont

Rapporteur : Jean Yves DUCLOS

Il est proposé au Comité Syndical d'ouvrir pour 2024 l'autorisation de programme et crédits de paiements (AP/CP) suivants :

➤ Budget Assainissement :

Autorisation de Programme	Total opération € HT	Crédits de Paiement (€ HT)	
		2024	2025
Réhabilitation filière boues de Gimont	310 000	50 000	260 000

Financement	Total € HT	2024	2025
Subventions (CD 32 et AE)	0	0	0
Autofinancement / Autres	310 000	50 000	260 000

**Après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité
DECIDE**

d'approuver la création d'une autorisation de programme et les crédits de paiement (AP/CP) comme indiqué dans le tableau ci-dessus.

d'autoriser Monsieur le Président à engager les dépenses à hauteurs de l'autorisation de programme et à mandater les dépenses à hauteurs des crédits de paiement.

Pour : 211
Contre : //
Abstentions : //

ADOPTÉ

En exercice : 556 - Présents : 294 - Votants : 294

2024-03/COM/018 – Approbation du compte de gestion eau 2023

Rapporteur : Jean Yves DUCLOS

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par Madame la Trésorière accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans les écritures.

- 1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- 2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- 3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

Après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité

DECIDE

de déclarer que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2023 par Madame la Trésorière, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Pour : 294

Contre : //

Abstentions : //

ADOPTÉ

En exercice : 496 - Présents : 263 - Votants : 263

2024-03/COM/019 – Approbation du compte de gestion eau affermage 2023

Rapporteur : Jean Yves DUCLOS

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par Madame la Trésorière accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans les écritures.

- 1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- 2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- 3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

**Après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité
DECIDE**

de déclarer que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2023 par Madame la Trésorière, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Pour : 263
Contre : //
Abstentions : //

ADOPTÉ

En exercice : 388 - Présents : 211 - Votants : 211

2024-03/COM/020 – Approbation du compte de gestion assainissement 2023

Rapporteur : Jean Yves DUCLOS

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par Madame la Trésorière accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans les écritures.

- 1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- 2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- 3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives

**Après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité
DECIDE**

de déclarer que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2023 par Madame la Trésorière, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Pour : 211
Contre : //
Abstentions : //

ADOPTÉ

En exercice : 556 - Présents : 294 - Votants : 293

2024-03/COM/021 – Vote du compte administratif eau 2023

Rapporteur : Thierry REVEIL

Monsieur le Vice-Président est désigné Président de séance et présente le compte administratif eau 2023 :

BUDGET EAU 2023	
Excédent d'exploitation	2 508,44 €
Excédent d'investissement	178 910,29 €
Soit un excédent global de :	181 418,73 €

Monsieur le Président quitte la séance avant le vote du compte administratif.

**Après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité
DECIDE**

d'adopter le compte administratif eau ainsi proposé pour l'année 2023.

Pour : 293
Contre : //
Abstentions : //

ADOPTÉ

En exercice : 496 - Présents : 263 - Votants : 262

2024-03/COM/022 – Vote du compte administratif eau affermage 2023

Rapporteur : Thierry REVEIL

Monsieur le Vice-Président est désigné Président de séance et présente le compte administratif eau affermage 2023 :

BUDGET EAU AFFERMAGE 2023

Excédent d'exploitation	3 397 275,43 €
Déficit d'investissement	- 2 295 809,77 €
Soit un excédent global de :	1 101 465,66 €

Monsieur le Président quitte la séance avant le vote du compte administratif.

Après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité

DECIDE

d'adopter le compte administratif eau affermage ainsi proposé pour l'année 2023.

Pour : 262

Contre : //

Abstentions : //

ADOPTÉ

En exercice : 388 - Présents : 211 - Votants : 211

2024-03/COM/023 – Vote du compte administratif assainissement 2023

Rapporteur : Thierry REVEIL

Monsieur le Vice-Président est désigné Président de séance et présente le compte administratif assainissement 2023 :

BUDGET ASSAINISSEMENT 2023

Excédent d'exploitation	336 960,53 €
Excédent d'investissement	436 418,50 €
Soit un excédent global de :	773 379,03 €

Après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité

DECIDE

d'adopter le compte administratif assainissement ainsi proposé pour l'année 2023.

Pour : 211

Contre : //

Abstentions : //

ADOPTÉ

En exercice : 556 - Présents : 294 - Votants : 294

I2024-03/COM/024 – Affectation du résultat eau 2023

Rapporteur : Jean Yves DUCLOS

Le Compte Administratif de l'eau présente les résultats suivants :

Excédent d'investissement :	178 910,29 €
Excédent d'exploitation :	2 508,44 €
Excédent global :	181 418,73 €

Il convient de reporter le résultat d'exploitation de la façon suivante :

Reprise en report à nouveau = en investissement compte 001	178 910,29 €
Reprise en report à nouveau = en exploitation compte 002	2 508,44 €

**Après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité
DECIDE**

d'autoriser l'affectation du résultat susvisé.

Pour : 294
Contre : //
Abstentions : //

ADOPTÉ

En exercice : 496 - Présents : 263 - Votants : 263

2024-03/COM/025 – Affectation du résultat eau affermage 2023

Rapporteur : Jean Yves DUCLOS

Le Compte Administratif de l'eau affermage présente les résultats suivants :

Déficit d'investissement :	- 2 295 809,77 €
Excédent d'exploitation :	3 397 275,43 €
Excédent global :	1 101 465,66 €
Excédent des restes à réaliser :	23 000,72 €

Il convient d'affecter l'excédent d'exploitation de la façon suivante :

Affectation en réserves = Compte 1068	2 272 809,05 €
Reprise en report à nouveau = en exploitation compte 002	1 124 466,38 €

Après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité

DECIDE

d'autoriser l'affectation du résultat susvisé.

Pour : 263
Contre : //
Abstentions : //

ADOPTÉ

En exercice : 388 - Présents : 211 - Votants : 211

2024-03/COM/026 – Affectation du résultat assainissement 2023
--

Rapporteur : Jean Yves DUCLOS

Le Compte Administratif de l'assainissement présente les résultats suivants :

Excédent d'investissement :	436 418,50 €
Excédent d'exploitation :	336 960,53 €
Excédent global :	773 379,03 €
Déficit des restes à réaliser :	- 469 903,34 €

Il convient d'affecter l'excédent d'exploitation de la façon suivante :

Affectation en réserves = Compte 1068	33 484,84 €
Reprise en report à nouveau = en exploitation compte 002	303 475,69 €

Après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité

DECIDE

d'autoriser l'affectation du résultat susvisé.

Pour : 211
Contre : //
Abstentions : //

ADOPTÉ

En exercice : 556 - Présents : 294 - Votants : 294

2024-03/COM/027 – Adoption du budget principal 2024

Rapporteur : Jean Yves DUCLOS

Monsieur le Président propose d'adopter le budget principal 2024 qui se décompose ainsi :

EXPLOITATION	
DEPENSES	350 274,73 €
RECETTES	350 274,73 €
INVESTISSEMENT	
DEPENSES	1 078 244,97 €
RECETTES	1 078 244,97 €

Après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité
DECIDE

d'adopter le budget principal pour l'année 2024.

Pour : 294
Contre : //
Abstentions : //

ADOPTÉ

En exercice : 496 - Présents : 263 - Votants : 263

2024-03/COM/028 – Adoption du budget eau affermage 2024

Rapporteur : Jean Yves DUCLOS

Monsieur le Président propose d'adopter le budget eau affermage 2024 qui se décompose ainsi :

EXPLOITATION	
DEPENSES	9 952 438,72 €
RECETTES	9 952 438,72 €
INVESTISSEMENT	
DEPENSES	11 410 655,64 €
RECETTES	11 410 655,64 €

**Après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité
DECIDE**

d'adopter le budget eau affermage pour l'année 2024.

Pour : 263
Contre : //
Abstentions : //

ADOPTÉ

En exercice : 388 - Présents : 211 - Votants : 211

2024-03/COM/029 – Adoption du budget assainissement 2024

Rapporteur : Jean Yves DUCLOS

Monsieur le Président propose d'adopter le budget assainissement 2024 qui se décompose ainsi :

EXPLOITATION	
DEPENSES	2 529 166,63 €
RECETTES	2 529 166,63 €
INVESTISSEMENT	
DEPENSES	3 458 363,49 €
RECETTES	3 458 363,49 €

**Après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité
DECIDE**

d'adopter le budget assainissement pour l'année 2024.

Pour : 211
Contre : //
Abstentions : //

ADOPTÉ

En exercice : 556 - Présents : 294 - Votants : 294

3. JURIDIQUE

2024-03/SJ/030 – Rachat des actions du Conseil Départemental de la Haute-Garonne à la SPL Eaux Barousse Comminges Save par le Syndicat des Eaux Barousse Comminges Save

Rapporteur : Jean Yves DUCLOS

Le Syndicat des Eaux Barousse Comminges Save (SEBCS) et le Conseil Départemental de la Haute-Garonne (CD 31) se sont entendus pour que le SEBCS rachète au CD 31 les actions qu'il détient à la SPL-EBCS. Il a été convenu que le montant de ce rachat corresponde à la valorisation des actions, que détenaient le CD 31 auprès de la SEM PSP, sur la base des capitaux propres de la SEM PSP à la date de la fusion.

Le CD 31 détenait 49 600 actions auprès de la SEM PSP avant sa fusion avec la SPL-EBCS en 2021.

Au moment de la fusion, le rachat des actions de la SEM PSP auprès des collectivités et des actionnaires privés a été effectué sur la base de 8,5 € l'action.

Etant précisé que :

- cette valeur de l'action a été calculée en tenant compte des capitaux propres de la SEM PSP au 31 décembre 2020 qui étaient de 2 310 123 € pour un total de 271 351 actions,
- la valeur de l'action sur la base du capital social était quant à elle de 5 €.

Il est proposé aux membres du Comité Syndical que le SEBCS achète les actions du CD 31 pour un montant de 421 600 €.

**Après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité
DECIDE**

d'accepter le rachat des actions pour un montant de 421 600 € par le SEBCS.

d'autoriser Monsieur le Président à engager toutes les démarches nécessaires et à signer tous les documents afférents.

Pour : 294
Contre : //
Abstentions : //

ADOPTÉ

4. Questions diverses / Conclusion

Un délégué indique que, fréquemment, l'eau du robinet est fortement chlorée et demande si des comptes rendus d'inspection des stations de chlorage en terme de fréquence et de réglages sont diffusés.

Mélanie CABANEL répond que l'on a une obligation réglementaire vérifiée par l'Agence Régionale de Santé (ARS) d'avoir 0,5 mg/l de chlore en sortie de traitement ainsi que des points d'injection intermédiaires sur le réseau. Ces points sont suivis de manière hebdomadaire par les agents du Syndicat afin de s'assurer de leur fonctionnement. Des contrôles aléatoires sont également réalisés sur le territoire par l'ARS. Aujourd'hui, les concentrations en chlore de l'eau distribuée sont conformes à la réglementation.

Il demande également si une synthèse de la consultation des communes qui a eu lieu en avril dernier pour recenser les projets d'aménagement ou de modernisation des réseaux peut être diffusée aux élus des communes.

Monsieur le Président rappelle qu'en 2022, un contrôle de la Chambre Régionale des Comptes a eu lieu pendant un an pour examiner les comptes financiers, les opérations techniques, les structures, l'état des réseaux, etc... A la suite de ce contrôle qui a conclu que les finances du Syndicat étaient saines et solides et que cette situation permettait au Syndicat d'accélérer le rythme de renouvellement des réseaux d'eau, Monsieur le Président et les Vices-Président ont souhaité venir avec la Directrice Générale des Services à l'encontre des élus dans toutes les communes afin d'aborder les questions de l'eau potable et de l'assainissement.

A la suite de cela, il a été décidé d'organiser chaque année trois rencontres territoriales (une dans le Gers, une dans les Hautes-Pyrénées et une à Villeneuve de Rivière) en fin d'année et ouvertes à tous les maires et tous les délégués pour faire un point. Mélanie CABANEL rajoute qu'elle a recensé les différents points à traiter en relation avec les cadres du Syndicat et de la SPL afin d'établir la planification des demandes faites par les élus des communes. De ce fait, Il est proposé que les communes contactent directement Mélanie CABANEL afin qu'elle puisse leur donner les éléments de réponse à leurs demandes.

Thierry REVEIL conclut la séance en précisant que notre Syndicat est formé de petits villages qui sont représentés par des élus qui se réunissent deux fois par an pour soutenir la gestion de Monsieur le Président. Il tient également à faire remarquer que chaque commune est représentée par deux délégués, ce qui implique qu'une commune de 30 ou 40 habitants a le même pouvoir que la commune de St Gaudens.

Il salue également le travail de l'ensemble des agents du Syndicat et de la Directrice des Services, Mélanie CABANEL ainsi que les membres du Bureau, les Vices-Présidents et les membres de la Commission d'Appel d'Offres.

Il termine en rappelant les grands points qui ont été abordés lors de cette assemblée notamment l'investissement réalisé avec la recherche de subventions, la réhabilitation des réseaux eau et assainissement et des stations d'épuration, l'amélioration du rendement du réseau, la modernisation de la radio relève ainsi que la mise à jour du schéma directeur et le Plan de Gestion de la Sécurité Sanitaire des Eaux. Tout cela est mené par le Monsieur le Président avec une maîtrise du prix de l'eau mais aussi avec une capacité d'autofinancement très solide et un service de qualité aux usagers.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12 heures.

Le Président,

Jean Yves DUCLOS



Le Secrétaire de Séance,

Serge SENSAT